

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/11

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 07 février 2011

L'an deux mille onze et le sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 janvier 2011.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 13*

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER –
BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – JOLLIVET – SALA – VERNET -
VOLLE***

***Excusés : Mr Denis AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND
Mr Michel HILAIRE a donné procuration à Mr VOLLE***

Absents : M DELAUZUN - FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire

**Objet : Adhésion de la commune à la compétence « facultative » MDE-ENR du
SDE 07.**

Dans le prolongement de la délibération à prendre sur la modification des statuts du SDE 07 en vue de l'instauration d'une compétence « facultative » MDE-ENR, Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence, ce qui lui permettrait de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- Appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine.
- Assistance et conseils pour la gestion des consommations.

.../...

2011/026

HP

- Assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois).
- Gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 cts d'euros par habitant a été retenue pour 2011, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

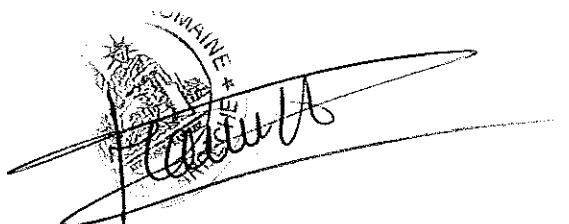
Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de six ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'adhésion à compter de l'exercice 2011, de la commune à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 07 février 2011.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 08 février 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

11 FEV. 2011

.../...